
OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Bien. Merci beaucoup, Gisella. Bonjour à tous. Nous avons notre conférence mensuelle d'ALAC. Nous sommes le 26 août 2014. Nous allons travailler de 14 :00 UTC à 16 :00 UTC, et nous allons commencer par adopter notre ordre du jour tel qu'il figure sur la page wiki pour laquelle vous avez un lien sur le chat d'Adobe Connect. Est-ce que quelqu'un voudrait ajouter quelque chose au point « Divers » de notre ordre du jour?

Nous avons donc les points divers habituels, la discussion sur les politiques concernant les candidatures des ALS ; et notre point principal aujourd'hui va être la révision du Groupe de Travail Intercommunautaire. Nous allons revoir aussi la question du document concernant la supervision des fonctions IANA. J'espère que nous avons un quorum ? Oui, nous avons le quorum.

Nous allons travailler donc sur la charte du Groupe de Travail Intercommunautaire, et ensuite nous allons parler de la 51^{ème} réunion de l'ICANN, du Groupe de Travail de l'Académie, du Groupe de Travail concernant les fonctions IANA, du groupe intercommunautaire, des différents défis de ce groupe de travail, et nous concluons sur l'IGF.

Bien, Rafid Fatani vous avez levé la main; vous avez la parole. On vous écoute.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

RAFID FATANI: Bonjour. C'est Rafid Fatani. Je voudrais ajouter un point. Nous n'avons pas très bien compris ; vous avez parlé de quelque chose d'anonyme. Concernant le vote anonyme, c'est cela ? Oui, c'est cela.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Concernant le vote, c'est un processus en cours d'élaboration il me semble. Très bien, nous allons le mettre dans le « Divers » à la fin de notre ordre du jour, Raf s'il vous plait. Nous parlerons de ce vote anonyme. Je pense qu'Alan Greenberg pourra nous donner quelques détails sur ce point là puisque que c'est un problème. Parce qu'on a un problème ; en tout cas, quelque chose qui figure dans les statuts d'ICANN. Nous allons devoir éclaircir ce point là. Est-ce qu'il y a quelque chose à ajouter encore dans le « Divers » de notre ordre du jour ?

Bien. Si ce n'est pas le cas, puisque je ne vois personne qui veuille intervenir, notre ordre du jour est adopté sans modification et nous allons passer donc à l'appel. Gisella vous avez la parole, ou la personne qui va faire l'appel a la parole.

GISELLA : Merci, Olivier.

Aujourd'hui nous avons sur le canal anglais Olivier Crépin-Leblond, Evan Leibovitch, Tijani Ben Jemaa, Maureen Hilyard, Sandra Hoferichter, Eduardo Diaz, Alan Greenberg, Leon Sanchez, Jean-Jacques Subrenat, Rafid Fatani, Cheryl Langdon-Orr, Otunte Otuenah, Siranush Vardanyan, Allan Skuce, Pastor Peters, Loris Taylor, Judith Hellersetein, Glenn McKnight, Ron Sherwood, Ali Al Meshal, Yannis Li, Rinalia Abdul Rahim

qui vient de se joindre à nous. Sur le canal espagnol, nous avons Fatima Cambrero et Carlos Vera. Sur le canal russe, nous avons Oksana Prykhodko. Nous n'avons personne sur le canal français. Nous avons aussi nos liaisons Julie Hammer et Murray McKurcher.

Aujourd'hui les personnes absentes sont Robert Gaetano, Alberto Soto, Dev Anand Teelucksingh, Holly Raiche, et Wolf Ludwig.

Au niveau des équipes d'ICANN, nous avons Heidi Ullrich, Silvia Vivanco, Ariel Young, Kathy Schnitt et moi-même Gisella Gruber.

Nos interprètes sur le canal français sont Claire et Camilla, sur le canal espagnol Veronica et David, et sur le canal russe nous avons Galina and Ekaterina

Je vais demander à tout le monde de donner son nom avant de prendre la parole pour la transcription, mais aussi pour permettre aux interprètes de vous identifier sur les différents canaux. Je demanderais aussi à tout le monde de parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de faire du bon travail.

Merci Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Gisella. Bienvenue à tous. Je crois que nous sommes assez nombreux. Il y a des gens qui ne sont pas des membres d'ALAC, nous leur souhaitons la bienvenue sur cet appel. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux personnes qui nous écoutent sur le canal russe, le

nouveau canal. Maintenant nous avons le canal russe, espagnol, français. Donc bienvenue au russe.

Et nous allons passer au point trois de notre ordre du jour, les actions à suivre de notre téléconférence du 22 juillet. Nous allons donc nous rendre en cliquant sur ce lien à la page des actions à suivre. Nous allons voir directement les nouvelles actions à suivre. Il y en a pas mal qui sont ouvertes.

La première, Nathalie Peregrine qui doit poster sur les infos concernant les demandes de candidature des ALS sur la page wiki. Nathalie est en vacances en ce moment ; est-ce que quelqu'un d'autre peut nous dire si cela a été fait ?

HEIDI ULLRICH:

Olivier, je peux vous mettre à jour concernant ce point là. Nous avons vu le mémo ; je peux le partager avec vous si vous le voulez, je peux vous le montrer. La dernière question concernant le fait de poster les informations sur les candidatures des nouvelles ALS en ligne, sur la page wiki, est quelque chose en cours. Nous sommes en train de le faire. Et donc, nous pourrions bientôt marquer cela comme fait.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci beaucoup. Ce que nous avons reçu, c'est que l'on vous a demandé de passer d'abord au niveau international pour les ALS qui ont des candidatures non-géographiques, c'est cela ?

HEIDI ULLRICH: Oui, c'est cela. Ils ont des intérêts comme utilisateurs finaux, mais leur présentation comme membres n'est pas définie géographiquement.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci pour cette précision. J'allais aborder ce thème d'abord. Nous avons certaines Structures At-Large qui ne sont pas vraiment géographiques, et certaines représentent plusieurs pays en même temps. D'autres regroupent plusieurs continents même, puisqu'ils ont des groupes de membres qui viennent de différents pays dans lesquels ils se sont inscrits. Donc pour ces candidats, les règles que nous avons ici pour savoir si l'ALS répond à des critères, correspondent normalement à des critères géographiques. Mais ici, nous avons des critères qui ne répondent pas à une entité géographique.

Je vois qu'Alan a levé la main. Il va peut-être nous donner plus d'informations là-dessus.

ALAN GREENBERG : Je ne peux pas vous fournir davantage d'informations là-dessus, mais je peux en tout cas suggérer que le fait d'avoir un formulaire de candidature en ligne, fait que nous ne pouvons pas changer les règles. Les ALS ont été élaborées il y a sept ans. On peut réviser cela. C'est le moment. Nous le faisons normalement tous les trois ou quatre ans. Donc on peut revoir cette question là. On pourrait peut-être changer les règles. Cela signifie peut-être changer notre statut. En tout cas, nous avons ce formulaire en ligne, il faut donc voir cette question.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Alan, on ne peut pas prendre de décision maintenant. Très bien. Cela est donc une décision qui peut être prise par le groupe de travail. Puisqu'il y a des ALS qui sont non-géographiques, il faudrait faire quelque chose qui concerne ces ALS qui ne sont pas des organisations membres de pays ou de continents comme la mer du nord ou l'Europe. que l'on ait davantage de présence dans les régions où nous ne sommes pas assez présents.

ALAN GREENBERG : Le monde change. Il y a peut-être un besoin de certaines ALS qui ne soient pas vraiment liées à une région. Et si c'est le cas, il faut aborder cette question. Il faut que nos règles en tiennent compte.

Ce que vous suggérez que je pense est un moyen d'obtenir la participation. Et je pense que nous devons séparer cela du processus en ligne. Si jamais l'on change les règles, le processus en ligne changera aussi en tout cas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup. Nous devons donc considérer cette demande de candidature non-géographique. Il faudrait en tenir compte. Attention. Parce que lorsque nous avons des organisations présentes au niveau mondial, et des organisations qui sont présentes aussi au niveau local et national comme les chapitres, il y a des politiques qui concernent certaines de ces organisations qui doivent inclure tout le monde ; et c'est ce que nous devons éviter. En tout cas, la discussion sur ce point là est fermée. Nous pouvons le marquer comme quelque chose qui a été fait.

Ensuite, Ariel Young doit travailler avec Dev Anand Teelucksingh et Olivier Crépin-Leblond sur le développement d'un espace de travail général pour collecter tout ce qui concerne les ALS d'At-Large. Nous allons continuer à travailler pour un mois de plus, je dirais.

Ensuite, le personnel d'ICANN doit contrôler l'utilisation de la langue additionnelle, c'est-à-dire le russe. Et j'ai entendu dire que l'on va avoir le chinois aussi. Est-ce que vous pouvez me confirmer cela ?

GISELLA : Oui. Nous allons ajouter le chinois comme langue pour l'interprétation. Je pense que cela sera fait le mois prochain.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Parfait. Le prochain point, olivier doit aborder le problème de la reconnaissance des volontaires avec les présidents des SOs et des ACs comme problème général de l'ICANN. Je sais qu'il y a beaucoup d'autres points à aborder ; il y a beaucoup de préoccupations concernant la mise en œuvre de processus, et la lutte constante concernant les volontaires et le personnel d'ICANN, les décisions prises du haut vers le bas et tout ce type de choses. Donc il y a des soucis qui existent dans ce domaine aussi. On devra peut-être revoir cela lors d'une réunion en face à face entre les SOs et les ACs et la présidence à Los Angeles.

Ensuite, le personnel de l'ICANN doit s'occuper de l'analyse initiale des contributions du forum public au PAB et du Groupe de Travail du Nouveau gTLD qui doit fournir un travail là-dessus. Le personnel d'ICANN va envoyer un email à Evan Leibovitch là-dessus. Très bien.

Heidi dit que nous sommes en train de nous en occuper, cela doit être fait la semaine prochaine.

Bien. Nous allons passer aux nouvelles actions à suivre. D'abord, le personnel doit savoir si l'on peut déplacer le site Internet ATLAS II ou le fermer.

HEIDI ULLRICH :

Je vais m'en occuper. Ensuite, chacun des présidents des groupes d'ATLAS II doit fournir aux présidents des OCs d'ATLAS II un rapport qui se focalise sur les mesures concernant les métriques, la participation et l'engagement, etc. Cela a été fait. Je ne sais pas si tous les présidents des groupes de travail d'ATLAS II ont fourni leurs commentaires, leurs rapports, mais je suggère que cela soit fait. On doit vérifier cela. S'il vous plait, s'il y a des rapports qui manquent faites le nous savoir, et entrez en contact avec le président du groupe de travail qui n'a pas envoyé son rapport.

Ensuite, un appel de suivi doit être fait avec les présidents des groupes de travail d'ATLAS 2. Il y aura un appel en téléconférence qui va avoir lieu cette semaine pour continuer à travailler dessus, voir si toutes les recommandations d'ATLAS II ont été mises en œuvre, et faire un suivi sur le travail d'ATLAS 2. Donc ceci est en cours d'élaboration.

Un appel à consensus sur la discussion sur la responsabilité d'ICANN doit avoir lieu dans le Groupe de Travail sur les Défis Futurs. La seule chose ici serait la responsabilité d'ICANN ; un appel a eu lieu hier dans le Groupe de Travail sur les Défis Futurs. Ensuite, Ariel Young et Nathalie doivent continuer à travailler sur la dé-certification de certaines ALS ; on

en reparlera dans quelques minutes. Cela a été fait, donc on peut le fermer comme réalisé. Ensuite Heidi doit s'assurer que le travail de suivi d'ATLAS II et du ROI figure dans les actions à suivre de la téléconférence mensuelle d'ALAC.

Heidi, vous avez la parole.

HEIDI ULLRICH : Nous pouvons ajouter cela, si vous voulez. Je ne sais pas si quelqu'un est prêt à parler de cela. Cheryl Langdon-Orr, est-ce que vous êtes prête à parler de ce point là.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Je ne la vois pas sur cet appel. Je ne sais pas si elle est sur cet appel. Je ne sais pas si elle est prête à parler de cela lorsqu'on parlera du groupe de travail. Je vais lui demander sur le chat. Si vous m'entendez Cheryl, allez-y. Vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: J'essayais de voir comment je pouvais prendre la parole. J'ai mis sur le chat que j'étais en train de voir cette dernière action à suivre puisqu'un des présidents du groupe de travail a dû quitter le groupe de travail thématique. On dit ce qui n'avait pas bien marché, tous les points sur lesquels il devait faire un rapport, mais je pense qu'il n'y a pas eu assez d'attention donnée aux méthodes, aux métriques, aux statistiques, aux nombres de participants, etc., et toutes ces sous-questions.

Il faut que cela reste une action à suivre ouverte ou il faut la suivre comme action à suivre dans le futur pour y revenir en tout cas. Donc

c'est une demande que je fais pour qu'un suivi soit effectué comme action à suivre concernant cette dernière réunion et tout ce qui a été fait, le rapport sur cette dernière réunion, les sondages, le nombre de participants, etc.

Je voudrais m'assurer donc que le leadership des groupes thématiques et des différents groupes est satisfait de tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant, et ce n'est pas le cas.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Cheryl. Je suggère pour une question de temps, puisque nous n'avons pas grand-chose à dire pour le moment, on peut décider de faire ce rapport au mois de septembre, et demander aux groupes de travail d'ATLAS II en attendant de préparer davantage d'informations à nous fournir. Est-ce que vous êtes d'accord ?

CHERYL LANGDON-ORR: Oui. J'ai déjà fait un rapport. Vous en recevrez un autre le mois prochain.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Cheryl. Ariel, Nathalie et toi vouliez nous parler du processus de dé-certification? Tijani Ben Jemaa a organisé une réunion du Groupe de Travail de Formation de Compétences pendant la deuxième moitié du mois d'août. Tijani, est-ce que vous pouvez nous parler de ce point là ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui, j'ai déjà demandé une enquête, un sondage, et j'attends maintenant le résultat. Nous allons organiser cela la semaine prochaine et j'espère que nous pourrons le faire si tout va bien.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Tijani. Ensuite, Sandra et le personnel d'ICANN doivent travailler ensemble pour expliquer les différents statuts du Groupe de Travail d'Académie et faire une proposition pour le prochain appel de téléconférence d'ALAC. Donc, si j'ai bien compris, nous allons avoir ce rapport plus tard aujourd'hui, c'est bien cela ? Sandra, voulez-vous intervenir maintenant ?

SANDRA HOFERICHTER: Oui, est-ce que vous m'entendez? Parfait.

Je vois que le personnel a déjà tenu compte de cela. Nous avons eu du travail. Nous devons confirmer les participants du prochain programme de planification du leadership pour le Group de Travail Académie. Nous allons en parler lors de la prochaine téléconférence d'ALAC, le mois prochain.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci beaucoup ; c'est une action à suivre qui reste ouverte. Soyons sûrs de reprendre ce point là au mois de septembre. C'est tout ce que nous avons comme actions à suivre aujourd'hui. Est-ce qu'il y a des commentaires sur les actions à suivre ?

Vous avez la parole. Personne ne lève la main. Bien, nous avançons et nous allons passer au prochain point de notre ordre du jour, la révision

des candidatures des ALS actuelles. Ce n'est pas Nathalie, c'est quelqu'un d'autre qui va les présenter.

HEIDI ULLRICH :

C'est moi qui vais les présenter. Ariel puisque vous suivez les notes, peut-être que vous pourriez ajouter des informations à ce que je vais lire. Alors, on vient de mettre à jour cette page ; il y a deux ALS de NARALO qui viennent d'être dé-certifiées, donc on a 178 ALS. On a des candidatures en attente : Our Rights, le Chapitre Gauteng ISOC Afrique du sud, ISOC Gambie et Inernauta Colombie. Voilà notre mise à jour, Olivier.

OLIVIER CREPIN LEBLOND :

Bien, merci.

Alors on a la fondation, comme on disait, de source ouverte pour le Nigeria, l'ISOC Chad, et l'ISOC Maurice. Ce sont trois ALS qui viennent d'être certifiées pour AFRALO. Puis on a des candidatures sur lesquelles on est en train de voter à l'heure actuelle. Donc on a l'association des nouvelles en ligne – Online News Association, de NARALO, et une autre de LACRALO du Panama.

On a également des ALS qui ont été dé-certifiées. Vous vous souviendrez que lors du dernier appel, nous n'avions pas suffisamment de preuves pour prendre des décisions. Les membres d'ALAC ont dû se renseigner. Heureusement, les présidents des NARALA et LACRALO ont partagé ces informations sur notre wiki. Donc nous avons maintenant une compréhension plus claire. Ces deux organisations ont été dé-certifiées, si je ne me trompe pas elles n'existent même plus. Donc voilà ce qui en est des ALS.

Nous avons d'autres organisations At-Large qui sont certifiées. Il est important de voir quelles sont les structures qui sont acquises. A mon avis, il serait important pour les ALS de commencer à voir nos statuts constitutifs et de respecter certaines des exigences de participation qu'on a diffusée.

Je sais que certaines des RALOs ont des exigences de participation minimales. A mesure qu'on devient de plus en plus grands, on a plus de structures At-Large. Je suis sûr qu'on atteindra 200 ALS d'ici peu. Donc, il faudrait qu'on change notre point de vue ou alors qu'on fasse attention en tout cas à ces questions.

Il faut qu'on s'assure qu'on n'a pas tout simplement beaucoup de membres comme structures At-Large, mais qu'on s'assure également que ces structures aient beaucoup de participation. Donc je vais vous demander votre coopération générale dans ce sens.

Nous avons maintenant dans le point suivant les rapports, les comptes rendus qui viennent de nos RALOs, de nos agents de liaison ; je vous invite à vous rendre sur notre page wiki puisque le genre d'organisation de la ccNSO, gNSO, SSAC publient généralement leurs comptes rendus dessus. Donc on invite tout le monde à lire cette page wiki en général, et on remercie tout le monde d'avoir publié leurs rapports.

Ça devient un peu trop de répétition à chaque fois ; toutes les activités des différents secteurs, des différentes parties prenantes. Je voulais faire partie justement de la partie active d'At-Large, ce qui est bien et d'aider à capturer ce qui se passe en ce moment. Ça vous donne un bon aperçu de nos activités At-Large auprès des autres. Des fois, on sent qu'on parle tous seuls. Donc il faut savoir ce qui se passe dans

l'environnement de l'ICANN. Il ne faut pas qu'on soit isolés en tant qu'organisation. On a des organisations de soutien qui ont été consultatives qui ont également leurs activités.

Donc nous allons demander à nos trois agents de liaison nommés suivant nos statuts exécutifs, gNSO, ccNSO et SSAC de nous faire leurs comptes rendus en trois minutes. Si nous trouvons le temps de le faire, nous demanderons aussi à notre agent de .mobi une mise à jour. On va commencer avec notre agent de liaison auprès de SSAC. Est-elle en ligne ? Julie Hammer, s'il vous plait.

JULIE HAMMER :

Merci, Olivier. Je voulais parler à tout le monde du SAC067 ; c'est un document d'information qu'ils ont publié avec le travail de ces derniers mois des différentes ALS, et qu'ils ont essayé de présenter dans un langage facilement accessible à tous ; des informations qui seront utiles pour toutes les personnes qui travaillent sur ce système et ce mécanisme pour la transition de la supervision des fonctions IANA. Je vous recommande ce document, et je remercie ceux d'entre vous qui m'ont déjà donné des commentaires à transmettre à la SSAC à ce sujet.

Le SSAC travaille également sur un deuxième document qui contiendra les aspects contractuels des fonctions IANA sur la question de la supervision, mais il manque un peu de temps encore pour que ce document soit publié. Merci.

OLIVIER CREPIN LEBLOND :

Merci, Julie. On voit dans le cadre de la transition de la supervision des fonctions IANA qu'il y a du travail qui est fait. Donc, nous remercions

SSAC de publier ces documents qui sont si utiles. Je suis très content de voir qu'ils partagent leurs connaissances avec nous. Maintenant, nous avons notre agent de liaison de la ccNSO, Maureen Hilyard, qui a la parole.

MAUREEN HILYARD : Merci. Effectivement, la ccNSO a eu une réunion récemment, le dernier mois. Ils se sont retrouvés avec leurs membres. Ils ont discuté du groupe de coordination de la transition de la supervision des fonctions IANA.

On s'est réuni à Londres et on a discuté déjà de cette question, et on prévoit la réunion du groupe à Los Angeles pour continuer de discuter de ces aspects. Merci.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Pourriez-vous nous expliquer ce qui établit cette base de connaissances ?

MAUREEN HILYARD : Cette base de connaissance pour coordonner les ALS et les dirigeants du GAC, pour travailler avec différents RALOs et donc cette base de connaissance est en voie de création, d'élaboration. Mais lors de la réunion à Londres on a décidée de la création de cette base. C'est une question qu'on va reprendre quand le moment sera venu.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci, Maureen. Une autre question puisque vous avez parlé du Groupe de Travail sur la Coordination pour la transition de la supervision des fonctions IANA, est-ce que vous travaillez avec le groupe de coordination et avec le ccNSO, ou est-ce seulement le conseil de la ccNSO qui va travailler avec l'ICG ?

MAUREEN HILYARD : La ccNSO a créé un comité d'interaction avec l'ICG, donc il faut savoir qui sont les membres qui vont intégrer ce comité pour interagir avec ce groupe, et je n'ai pas énormément d'information concernant ce comité de coordination. Le processus est plutôt descendant ici. C'est une question que l'on est en train de discuter au sein du ccNSO.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci, Maureen. Je vois que Ron Sherwood lève la main. Ron, vous avez la parole.

RON SHERWOOD : Merci, Olivier. Je voulais juste ajouter que lors de la réunion, la ccNSO a essayé d'établir une date opportune pour la réunion conjointe de l'ALAC et de la ccNSO à Los Angeles. La réunion a été très complète et notre programme est assez chargé déjà. Mais on attend de toute façon notre prochaine réunion.

Je répète donc. Il va y avoir également une réunion de toute façon dans le cadre de la réunion publique de Los Angeles entre l'ALAC et la ccNSO.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci, Ron. Nous devons donc vous fournir des questions potentielles sur les sujets qu'il faut discuter.

RON SHERWOOD : Ce sera magnifique. Ca nous aiderait à nous préparer pour la réunion, l'idée de présenter des sujets de discussion pour la réunion comme Maureen l'a évoqué. Mais si on arrive à trouver un moment où coïncideraient les deux, ou on a une disponibilité pour maintenir une réunion avec les deux organisations, on attend toujours pour voir quelles sont les modifications du programme de l'ALAC.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : C'est parfait. Alors on va attendre votre communication officielle pour établir cette réunion.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Olivier. Je pense que les réunions de la ccNSO avec la ccNSO sont très importantes parce qu'on a tous le but de partager nos connaissances partout dans le monde.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Je pense que Tijani s'est déconnecté. On ne l'entend plus. Il s'est déconnecté effectivement. Et je pense aussi de l'utilisation d'Adobe Connect. Il est déconnecté sur Adobe Connect, et c'est ça le problème, Gisella ?

TIJANI BEN JEMAA : Vous m'entendez ?

OLIVIER CREPIN LEBLOND : On ne vous comprend pas. Oui, on vous avait perdu, mais vous êtes de retour apparemment.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, alors. Je disais que je demanderais une réunion orientée vers les résultats, et pour un calendrier de l'assignation de date pour que dans l'avenir on puisse travailler sur place. Donc je pense que notre coopération serait plus enrichissante si on savait d'emblée quel en est le but, et peut-être qu'on pourrait mieux travailler avec les personnes qui sont sur place, dans le champs, si on avait ce genre d'information disponible dès le départ.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci, Tijani. On remercie Ron, Maureen et Julie. Et nous reste à voir cette question de la réunion avec la ccNSO. On continue.

Je sais qu'il y a eu des recommandations qui ont été faites sur le chat concernant la ccNSO et du comité que la ccNSO a créé pour coordonner avec l'ICG. On voudrait également parler de la version préliminaire de la demande de proposition du [Indiscernable], et on va voir si on pourra reprendre cette question un peu plus tard.

On a maintenant notre liaison du gNSO, Alan Greenberg. Vous avez la parole.

ALAN GRENBORG : Merci, olivier. Les réunions de la gNSO et de l'ALAC ne sont pas [Indiscernable] et je vois que vous ne suivez pas du tout. L'unité constitutive parle d'un Groupe de Travail sur la Responsabilité ou sur la Reddition de Comptes permanent, je ne sais pas très bien pourquoi. Mais j'aimerais rappeler au groupe qu'il y a un nouveau groupe de discussion qui s'est créé concernant la mise en place des nouveaux gTLDs qui commence déjà à préparer des listes des questions qui doivent être abordées dans les cycles futurs. Il y a eu des participants d'At-Large, mais ils n'étaient pas très nombreux. La prochaine réunion sera probablement en septembre, et il y a peu de réunions du groupe ; mais en tout cas si vous êtes intéressés par les discussions des dernières années j'espère, qu'il y a plus de personnes intéressées, donc je vous fais savoir qu'il y a une réunion de la gNSO la semaine prochaine. Je vais publier mon rapport dès que la réunion sera finie.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci, Alan. Vous pouvez maintenant prendre la parole si vous avez des questions concernant les rapports des agents de liaison. Murray McKurcher, vous avez la parole.

MURRAY MCARCHER : Merci, Olivier. Juste une question sur la politique de .mobi du conseil qui date de septembre 2014. On a des rapports plus formels concernant .mobi sur le wiki à la fin de cette réunion. J'ai publié le lien du site wiki .mobi sur le chat pour que vous puissiez vous renseigner.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Je comprends qu'il puisse y avoir un rapport aussi bref, mais je sais que vous travaillez beaucoup avec .mobi, et il semble y avoir beaucoup de ressources utiles. Donc je vous demande et vous invite à voir les informations que nous avons des différentes RALOs. On a les rapports des RALOS ; on ne va pas voir ici les détails de toutes, mais si vous voulez lire je suggère d'aborder les leaders des RALOs, les présidents, les vice-présidents de chaque RALO qui vont vous poser des questions. Je suis reconnaissant de cette mise à jour parce qu'elle est importante pour les ALS.

Donc cela nous amène aux points suivants, qui sont les points pour [Indiscernable] ? C'est ce dont on doit prendre des décisions. On a maintenant les activités d'élaboration de politiques d'ALAC. On a un site ou une page qui concerne l'élaboration des avis de politiques ; c'est Ariel qui est chargée de maintenir cela à jour. C'est une question de politique, et comme vous voyez c'est une page qui a tout le travail actuel, y compris les demandes de commentaires. Ce sont les commentaires d'At-Large. On a les annonces de vote, et puis bien sûr, la présentation de notre déclaration à la fin du processus. Les déclarations [Indiscernable] diffèrent un peu parce qu'on a vu beaucoup de propositions pour l'adoption de noms de domaines de deux caractères. Vous savez qu'il y a une liste assez longue. Il y en a certaines sur lesquelles on a déjà voté, d'autres sur lesquelles nous n'avons toujours pas voté. L'ALAC [Indiscernable] sur Adobe Connect et on est en retard déjà ; on devrait être au point suivant donc il faut qu'on se mette à jour. Concernant les déclarations adoptées récemment, il y en a eu trois. Il y avait la feuille de route préliminaire pour l'acceptation universelle des TLDs, puis l'adoption des noms de domaine de deux caractères dans le

nouvel espace des noms des nouveaux gTLDs, puis le rapport du soutien de l'industrie des noms de domaine dans les régions desservies.

Donc d'abord, pour l'acceptation des TLDs on a adopté le 15, pour l'adoption des noms de domaines à deux caractères dans l'espace des noms des nouveaux TLDs, c'est le 13, et le rapport c'est le 12. Si on a des déclarations qui ne sont pas en voie d'élaboration que vous avez ici dans le point 6D. On a une période de commentaires ouverte concernant l'adoption des noms de domaines à deux caractères pour .luxury, etc. Certaines des demandes pourraient être un peu différentes ; je vous invite tous à les lire. Il paraît que nous avons trois périodes de commentaires différentes pour les noms de domaines de deux caractères.

D'autre part, on a l'introduction des noms de domaine de deux caractères pour .so, etc. On a également une période de consultation ouverte pour cette liste de noms de domaines. Evan est en train de lever la main comme je vois sur le chat. Donc Evan si vous voulez prendre la parole, allez y.

EVAN LEIBOVITCH :

Merci, Olivier. Vu qu'ALAC a déjà adopté ce que j'appellerais une déclaration générale sur les noms de domaines de deux caractères, comme vous le savez on a déjà adopté cette déclaration, donc je ne comprends pas vraiment la nécessité de reconsidérer chacun des domaines à moins que, comme vous dites, il soit nécessaire de considérer chaque domaine à titre individuel, mais je pense que nous devons nous concentrer sur d'autres questions plus importantes. Ne peut-on pas ne pas répondre à cette déclaration ? Si chaque nom de

domaine va exiger un vote à [Indiscernable] d'ALAC, je ne vois pas pourquoi on a élaboré cette politique sur l'opinion de l'ALAC sur les noms de domaines de deux caractères ; à moins qu'il n'y ait des circonstances atténuantes qui modifient la situation. Donc je ne vois pas pourquoi on devrait répondre à un commentaire sur chacun de ces noms de domaines. Je pense que ça génère plus de travail pour nous tous. Merci.

Olivier crépin Leblond :

Merci, Evan. Une solution possible serait de demander aux membres des personnels qui sont chargés de ces périodes de commentaires de faire passer la déclaration permanente d'ALAC sur les commentaires. Donc de renvoyer à notre déclaration dans chaque commentaire. Il peut y avoir des différences entre une période et une autre, entre une liste et une autre, il n'y a pas de garanties qu'il sera pareil, mais notre déclaration a été le premier commentaire public où nous avons répondu. Donc si à chaque fois on revoie à cette déclaration, quand pourra-t-on dire que les commentaires publics sont similaires ou pareils [Indiscernable] avant. On ne prend pas vraiment note des spécificités de chaque période de consultation. C'est une question qui figure en tout cas.

ALAN GREENBERG :

La déclaration qu'on avait adoptée disait qu'il ne devrait pas y avoir de restrictions pour les noms de domaines de deux caractères, et qu'on n'a donc aucune objection aux noms des ccTLDs. Il est difficile d'imaginer qu'il y a des exceptions à cette déclaration. Mais [Indiscernable] notre prochain vote dira que l'ALAC doit suivre une révision pour tous les

commentaires futurs, ce qui permet au personnel de publier la même déclaration à chaque fois au lieu de demander à Dave de lire chaque question qui est publiée aux commentaires, il serait mieux de demander à une personne de voir si c'est pareil à ce qu'on a déjà adopté, à ce qu'on a déjà voté pour voir si on peut effectivement publier notre déclaration générique ou pas.

HEIDI ULLRICH :

Olivier s'est déconnecté, on essaie de le reconnecter, donc donnez-nous un instant s'il vous plait.

Je vois une main levée. Voulez-vous répondre à cette question ?

EVAN LEIBOVITCH :

Merci. Alan, c'est une question pour vous. Puisqu'on est connectés maintenant à un appel d'ALAC, ne pourrait-on pas voter sur cette question en ce moment pour faire que la déclaration originelle soit universelle ? Puisqu'on est déjà réunis.

ALAN GREENBERG :

En fait, s'il n'y a pas d'objection, on pourrait très bien le faire.

EVAN LEIBOVITCH :

Très bien alors, lorsqu'Olivier sera connecté je vais lui présenter ma motion pour considérer cette question lors de la présente réunion. La motion que j'aimerais présenter, je pense à la formulation, serait que la déclaration précédente qui a été adoptée par l'ALAC concernant les noms de domaines de deux caractères soit considérée applicable aux

autres processus de consultation publique faisant l'objet [Indiscernable], bien sur.

La motion que je présente, Alan et Leon la soutiennent ; voilà la motion.

ALAN GREENBERG : Olivier attend qu'on le rejoigne. Puisque je suis le vice-président, je devrais être capable de le faire, mais malheureusement ce n'est pas le cas. On a un deuxième vice président, et ne serait-ce pas Tijani ?

Non identifié : En tout cas Alan pouvez-vous assumer comme président ? Olivier demande si Tijani peut assumer la présidence ? Est-il là ?

TIJANI BEN JEMAA : J'y suis et je soutiens la motion.

EVAN LEIBOVITCH : Voulez-vous que je préside ou vous voulez le faire vous-même ?

TIJANI BEN JEMAA : Allez-y.

EVAN LEIBOVITCH : En tant que remplaçant du président, est-ce qu'il y a des commentaires concernant la motion qui a été présentée par Evan et soutenue par Alan et Leon ?

HEIDI ULLRICH: Alan, pourriez-vous reformuler la motion parce qu'on n'a pas pu en prendre note ?

EVAN LEIBOVITCH : J'espère que vous pouvez entendre ce que je dit, l'idée est que la motion adoptée par l'ALAC concernant les noms de domaines de deux caractères faisant objet de révision concernant la question applicable à la liste complète de noms de domaines à deux caractères.

ALAN GREENBERG : Peut-être qu'on devra modifier la rédaction pour qu'elle soit [Indiscernable] qu'on propose et que la déclaration qu'on a approuvée au préalable concernant les noms de domaines de deux caractères de deuxième niveau devrait pouvoir recevoir comme commentaire lors des consultations publiques la même déclaration qui a déjà été approuvée. Si l'ALAC est d'accord, on pourrait s'assurer que la rédaction transmette cette idée, mais la question en tout cas est s'il y a des discussions concernant ce sujet ou si des personnes veulent faire des commentaires. Evan, vous levez la main.

EVAN LEIBOVITCH : Olivier vient de nous rejoindre à nouveau, donc nous lui rendons la parole.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. Excusez-moi, je vois qu'il y a eu plusieurs problèmes techniques en même temps. Heureusement, j'ai pu vous entendre sur Adobe Connect. J'ai vu donc que cette motion a été

soutenue. La motion est correctement adoptée, présentée par Evan, soutenue par Leon et Alan. Est-ce qu'il y a autre chose que j'ai perdu ?

Est-ce que je peux suggérer la chose suivante ?

En ce qui concerne les décisions adoptées par ALAC sur les noms de deuxième niveau, est-ce que cela pourrait être appliqué aux futures révisions concernant ce point là. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

J'essayais de le formuler, mais je pense que notre objectif est bon, parce qu'il faut ensuite le revoir un peu mais je pense que c'est correct. Avec l'aide du groupe et la bonne volonté du groupe, je crois que tout le monde comprend notre objectif. Nous allons donc accepter cette motion et l'appliquer à tous les noms domaine de deuxième niveau de deux caractères dans le futur.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND :

Merci beaucoup Alan pour cet éclaircissement. J'espère que le personnel d'ICANN va être satisfait de la rédaction.

Ok. Je dirais qu'en ce qui concerne ce qui vient d'être donné, l'introduction de noms de domaines de deux caractères dans l'espace des nouveaux gTLDs a été adoptée avec plusieurs votes en faveur et deux abstentions. Il y a autre chose qui est voté en ce qui concerne l'introduction de noms de domaines de deux caractères dans le futur, donc nous appliquerons cette décision pour tout ce qui est lié aux commentaires publics pour les noms de domaines de deuxième niveau.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui n'est pas clair ? Je voudrais que tout le monde me confirme que cette motion est claire, et je vais demander au personnel de noter quels sont les membres d'ALAC présents ici pour s'assurer que nous avons le quorum pour ce vote.

HEIDI ULLRICH: Olivier, nous avons neuf membres d'ALAC ici présents.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Heidi. Nous avons le quorum.

Une autre question que j'ai reçue était si nous allons faire un appel à consensus ou un vote sur ce point. Je crois que comme ALAC a besoin de vote pour ce genre de décision, nous allons faire un véritable vote plutôt qu'un appel à consensus. Ce sera plus clair.

Maureen Hilyard, vous avez une question ou un commentaire, ou les deux ? Maureen, vous avez la parole.

MAUREEN HILYARD : Excusez-moi. J'ai levé la main pour le vote. Je suis plutôt pour le vote.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Bien, baissez la main. Je vois que j'ai Fatima Cambronerio qui lève la main sur Adobe. Je ne sais pas si elle a un commentaire ou si c'est pour soutenir cette motion. Fatima, vous avez la parole.

HEIDI ULLRICH : Apparemment, Olivier a de nouveau été déconnecté, donc nous avons un problème sur notre ligne aujourd'hui il semblerait. En attendant, nous allons compter les votes.

TIJANI BEN JEMAA : Si vous voulez vous pouvez donner la parole à Fatima.

KATHY SCHNITT : On a un problème avec la connexion de Fatima. Nous essayons de la joindre.

HEIDI ULLRICH : Je m'excuse, mais apparemment nous avons des problèmes et beaucoup de personnes qui sont déconnectées. Nous allons travailler pour reconnecter ces personnes. Entretemps, Tijani, s'il vous plait, occupez-vous de présider cette réunion et de passer au vote. Pouvez-vous faire cela ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui, très bien Heidi. Je m'en occupe.

Bien. Nous avons une motion qui a été faite par Evan, qui a été soutenue par Alan, Leon, et moi-même ; donc je vais demander aux personnes qui sont d'accord avec cette motion de lever la main pour voter. Les personnes qui sont d'accord avec cette motion.

HEIDI ULLRICH : Olivier est là de nouveau. Fatima aussi. Fatima a mis un point vert et Olivier aussi.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Je m'excuse de vous interrompre, Fatima a demandé la parole et nous devons entendre son commentaire si elle est de nouveau parmi nous avant de passer au vote. Fatima Cambronero, vous avez la parole.

FATIMA CAMBRONERO : Est-ce que vous m'entendez ?

Nous avons discuté de ce problème, la première chose que nous avons votée pour ALAC et je me suis abstenue. J'ai expliqué pourquoi à LACRALO nous ne comprenons pas le problème et ma perspective au niveau de LACRALO. Et ALACRALO ne comprends pas le problème. Je suis d'accord pour soutenir la motion parce que sinon nous allons discuter a même chose à plusieurs reprises. Je comprends ce que nous discutons donc je vais donner une réponse positive à cette motion, mais je dirais qu'au sein de LACRALO nous avons eu un séminaire. Peut-être que dans le futur nous aurons d'autres webinar de façon à ce que nous puissions comprendre cette question, et donc aujourd'hui je vote oui à cette motion en tout cas.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Fatima. J'ai aussi participé à cet appel de LACRALO ; je sais qu'il y a eu des problèmes de compréhension au niveau des membres de LACRALO sur cette première motion qui a été votée à l'époque. Je suis content de savoir que cela est mieux compris. Et cela

veux dire que nous avons besoin d'un séminaire pour expliquer le concept de nom de domaine de deuxième niveau par opposition à nom de domaine de premier niveau. Cette déclaration ne concerne pas les noms de domaines de premier niveau. Les noms de domaines de deuxième niveau à deux caractères sont exclusivement pour les ccTLDs. Il n'y a pas de TLD générique. Il ne peut pas y avoir de deux caractères, ils ne sont pas autorisés. On a ici des noms de domaines de deuxième niveau ; c'est important à comprendre. Par exemple aa.com pour American Airlines, ça c'est un nom de domaine à deux caractères. Après on a .com. Et donc vous avez la demande d'aa.do ; c'est l'explication la plus simple possible que je pourrais vous fournir.

Maintenant nous allons continuer notre vote. Nous allons répéter la motion. L'ALAC concernant les noms de domaines de deuxième niveau de deux caractères va appliquer la demande concernant ce problème, et tout cela fera l'objet d'un processus de révision pour s'assurer que les demandes de commentaires publiques sont donc les mêmes. La motion a été faite par Evan, elle est soutenue par Leon et Tijani ; et donc Heidi, est-ce que vous pouvez compter les votes ? Les membres d'ALAC seulement.

HEIDI ULLRICH :

Olivier Crépin-Leblond, Fatima Cambroner, Evan Leibovitch, Alan Greenberg, Eduardo Diaz, Jean-Jacques Subrenat, Leon Sanchez, Sandra Hoferichter, Rafid Fatani, Tijani Ben Jemaa, et...

Ariel, est-ce que j'ai oublié quelqu'un?

ARIAL YOUNG: Maureen. Vous avez oublié Maureen Hilyard.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Bon, parfait. Merci, Heidi. Nous allons baisser la main. Nous allons demander aux personnes d'enlever leurs traits verts, et ceux qui sont contre cette motion, mettez une croix rouge pour montrer que vous n'êtes pas d'accord avec cette motion s'il vous plait.

Je vois qu'il n'y a pas de croix rouge, donc il n'y a pas de vote contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pour l'abstention levez la main. Je vois qu'Evan Leibovitch a levé la main. Donc, pour l'abstention mettez maintenant une croix rouge. Est-ce qu'il y a une abstention ? Il n'y a pas d'abstention.

Nous allons donc lire le résultat. Arial, allez-y.

ARIAL YOUNG: La motion est adoptée avec 13 oui. Pas de rejet et pas d'abstention.

Non-identifié : Vous avez dit 12 et sur le chat vous avez mis 13, et moi j'en compte 11. Voyons, mettons nous d'accord.

ARIAL YOUNG: Oui, je m'excuse.

Non-identifié : Est-ce qu'on peut confirmer que c'est 12 personnes qui ont voté pour ?
Arial est-ce que vous voulez confirmer ?

ARIAL YOUNG : oui. Alan, Eduardo, Evan, Jean Jaques, Maureen, Fatima, Eduardo. Je m'excuse. J'ai enregistré une personne deux fois, Eduardo ; Sandra, Tijani, Olivier, et Leon. Donc c'est douze.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Bien. Merci beaucoup, Arial. C'est bien. Donc nous allons voter de nouveau dans un petit moment. J'espère que ce sera plus rapide. Merci de la motion, Evan.

Nous allons passer aux développements de politiques, aux activités concernant le développement de politiques. D'abord, nous allons aborder la question de la modification de nos statuts concernant les conseils d'ALAC.

Le premier document a été...

Il y a un petit problème ; je n'arrive pas à recharger la page. Bien. D'abord, le premier a été rédigé par Dave. Fatima Cambronero. Est ce que nous devons voter dessus maintenant ?

Apparemment il y a un problème. Nous sommes en train de commenter sur la déclaration, la première version. Je vous invite à la regarder. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas faire défiler cette page. Ensuite nous avons le [Indiscernable] de NomCom. Il y a un groupe de travail qui a fait des recommandations pour changer la façon dont le NomCom est organisé, donc la composition du comité de nomination lui-même. Et le nombre de mitigation du cadre de travail. Je vais

demander à la liaison de la gNSO de nous expliquer un petit peu tout cela.

Alan Greenberg, est-ce qu'on a besoin d'une déclaration de l'ALAC sur ce point là, d'abord.

ALAN GREENBERG :

Sur le rapport du NomCom ?

Non. Sur les mécanismes de protection des droits. Excusez-moi, j'étais en train de faire autre chose, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire une déclaration. Mais peut-être que quelqu'un pense que cela est nécessaire. C'est seulement une déclaration d'introduction, [Indiscernable]

On peut faire...

Je ne vois pas vraiment de nécessité ici, nous n'avons pas vraiment d'intérêts dans ce problème en particulier. Donc, je ne vois pas vraiment la nécessité de faire une déclaration ici. Je pense qu'on devrait arrêter d'écrire des déclarations qui ne sont pas vraiment nécessaires, de perdre du temps dans ce domaine.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND :

Merci, Alan. Je remarque sur notre ordre du jour qui est sur l'écran que cela ne figure pas ; cela figure sur notre ordre du jour modifié qui se trouve sur la page wiki. Et le rapport du groupe de travail avec le conseil sur le comité de nomination. Le processus par lequel le conseil peut voter contre le conseil du GAC ou décider de l'ignorer. Donc, je crois qu'on a ici les trois quarts. On avait 75%, maintenant on demande de

passer à 50%, avec un seuil plus bas. Et le comité de nomination a demandé que les membres du GAC, parce qu'il y a une série de problèmes ici qui doivent être abordés

Je vois que Jean-Jacques Subrenat veut prendre la parole. Jean Jacques, vous avez la parole.

JEAN-JAQUES SUBRENAT : Merci, Olivier. En ce qui concerne le groupe de travail qui travaille sur cette question liée au comité de nomination, je pense que puisque l'ALAC veut avoir un cahier blanc, et que dans ce cahier on parle des structures d'AT-Large concernant les recommandations faites au conseil, on pourrait revenir à nos statuts, parce que c'est mentionné, pour voir quelle position il faut prendre, pour qu'il y ait cohérence et continuité entre la position que nous avons prise et celle que nous allons prendre aujourd'hui.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Jean-Jacques. Nous allons maintenant donner la parole à Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : J'allais justement parler du seuil de vote de cet autre groupe.

Oui, en ce qui concerne ce que Jean-Jacques a dit, je pense qu'il faut s'assurer que ce que nous disons, ce que nous avons dit et ce que nous pensons aujourd'hui, cette position peut changer. Je ne sais pas s'il y a un conflit sur ce point là ou actuellement. Mais je pense que c'est

important de s'assurer que ce que nous avons dit la dernière fois correspond à ce que nous pensons aujourd'hui.

JEAN-JAQUES SUBRENAT : Olivier, je voudrais répondre à ce que Alan a dit.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Alan. Je pense que c'est notre position actuelle qui compte, mais cela ne doit pas nous empêcher de voir ce que nous avons dit à cette époque là. En tout cas, ce serait intéressant pour voir où est-ce que nous en sommes aujourd'hui, ce serait intéressant.

En ce qui concerne le seuil de vote pour le conseil, je crois que vous vous êtes trompé olivier. Le seuil actuel puisque c'est une action négative que le conseil doit prendre serait une majorité, un peu comme [1 + 1 ?] pour ignorer le conseil du GAC. Et a modification est que l'on recommande que ce soit les deux tiers ; cela veut dire que les deux tiers du conseil doivent se mettre d'accord pour ignorer le conseil du GAC, ce qui va augmenter les difficultés pour ignorer les recommandations du GAC. Voila en théorie, dans la pratique bien sur, la plupart de ces votes sont unanimes ou presque. Donc dans la réalité, parce que les choses sont toujours lisses ça ne va rien changer, je pense que ça ne va pas faire de différence opérationnelle.

J'ai quelques problèmes au niveau des déclarations. Je ferais des commentaires là-dessus. Je pense que les déclarations ont besoin vraiment d'indiquer pourquoi les seuils ne peuvent pas ou ne doivent pas être changés, mais cela ne veut pas dire que les résultats seront différents. Je pense que les déclarations que nous ferons doivent être

équilibrées pour montrer que nous avons évalué tous les problèmes avant de faire cette déclaration. Je crois que c'est important. Merci.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Merci. Merci beaucoup Alan. Merci de votre commentaire Jean-Jacques. Je propose comme il s'agit de développement de travail de politiques, nous continuons sur la page wiki. Je vous demande de mettre vos commentaires sur la page de discussion wiki pour continuer à travailler là-dessus.

Pour continuer à travailler après la clôture des commentaires, nous devons avancer. Nous devons passer à notre point 7 de l'ordre du jour. Ce point 7 concerne la révision de l'équipe de conception de la charte du Groupe de Travail Intercommunautaire. Tijani est responsable. Il a travaillé sur cette charte pour la transition de la supervision des fonctions IANA. Je dis vous rappeler qu'il y a un groupe de travail qui travaille au sein de la communauté At-Large sur ce type de problèmes pour voir le groupe de coordination qui travaille sur les fonctions IANA qui a été créé par l'ICANN. Le département du commerce a demandé que l'on crée ce groupe et que tout le monde y participe pour que tous les représentants de la communauté soient représentés. Une des propositions de la communauté de l'ICANN est qu'on travaille spécifiquement sur la partie concernant les nombres, les chiffres de la fonction IANA. Et la partie du protocole concerne l'IETF. En ce qui concerne les fonctions IANA et les problèmes liés à cela, je crois que la charte a été rédigée entre les groupes de travail. Je ne sais pas si c'est Tijani ou Leon qui doit nous en parler ; je sais que nous avons 20 minutes. Nous avons beaucoup parlé d'activités concernant le

développement de politiques. Donc si vous pouviez faire cela en moins de 20 minutes ce sera parfait. Je crois qu'Alan Greenberg prend la parole puis Tijani. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Non, je ne veux pas prendre la parole, c'est une erreur.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : C'est une charte qui a été rédigée par une équipe de rédaction, et Leon, moi-même, Julie Hammer qui est nommée par SSAC ; moi et Leon étions nommés par ALAC. Donc trois personnes ont participé à cette rédaction. Il n'y a pas eu de conflit au sein du groupe pour la rédaction de cette charte, et je remercie beaucoup Avri Doria qui a compris notre volonté et essayé de l'inclure dans cette charte, donc elle nous a aidés dans ce sens notamment pour l'inclusion de l'utilisateur final parmi les différents groupes qui sont les clients des fonctions IANA, afin de contribuer au travail de ce groupe.

Donc cela a été fait et un autre point très important puisque nous devons préciser dans la charte que ce groupe allait regarder seulement certaines fonctions d'IANA et donc Avri a essayé d'inclure cela dans le texte, pour que ce texte soit plus inclusif et concerne toutes les fonctions IANA.

C'est le travail qui a été fait grâce aux participants d'ALAC ; et je pense maintenant que la charte est prête. Elle a été présentée au conseil de la

ccNSO et dans ... ALAC va la présenter et ensuite la gNSO va l'aborder et la discuter.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Tijani, pour cette introduction. J'ai envoyé cette charte aux membres d'ALAC pour que tout le monde puisse en lire le contenu. J'espérais que nous allions pouvoir voter et adopter cette charte pendant la deuxième partie de note téléconférence. Je sais que la gNSO n'a pas encore adopté cette charte, je ne sais pas si les autres SO l'ont adoptée. Si nous ne l'adoptons pas aujourd'hui, nous devons faire une note. Parce qu'attendre un mois de plus n'est pas une bonne idée. Je pense. Et les séries de problèmes controversés ont fait que cette charte ne concerne pas seulement les fonctions de nommage et la fonction IANA et pas la fonction de chiffre et les fonctions de responsabilité qui concernent les fonctions IANA aussi. Tijani l'a bien expliqué. Donc tout cela a été mitigé grâce à cette chose qui a été faite. Je vais redonner la parole à Tijani pour ajouter un petit peu et nous expliquer le concept de cette charte.

Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Olivier. En ce qui concerne la responsabilité, je dirais qu'il a été très clair, vous l'avez dit, que cela était lié aux fonctions IANA. Je pense qu'il n'y a pas de problème dans cette charte telle qu'elle est actuellement. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Tijani. Nous avons maintenant Leon Sanchez qui veut prendre la parole. Leon, vous avez la parole.

LEON SANCHEZ : Merci, Olivier. Je suis d'accord avec Tijani. Il y avait des préoccupations concernant le fait qu'il n'y avait pas de lien par rapport à quel groupe de travail allait faire la transition de la fonction IANA et la responsabilité dans ce sens. Comme Tijani l'a dit, Avri nous a laissé inclure cette nouvelle formulation ou rédaction pour que nos préoccupations concernant la fonction IANA soient exprimées et pour que l'on tienne compte des problèmes de responsabilité. Donc tel que cela est maintenant, je dirais que tout ce qui concerne la responsabilité a été modifié et on a pu réorganiser cela pour que toutes nos préoccupations soient prises en compte.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Leon. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : L'une de mes objections concernant cette question de la transition de la supervision d'IANA est que des propos m'ont dit que ce n'était pas notre problème. On a besoin de voir quelles sont les groupes opérationnels et en ce moment ... la nécessité de contribution au processus. Il y a une certaine idée de rapport entre la discussion de l'ICG concernant la responsabilité, mais à mon avis ce sera difficile de créer une proposition unique à présenter à la [Indiscernable] sans considérer ces questions de responsabilité, et ce n'est pas clair à mon avis d'où cela nous a... donc il faut qu'on puisse au moins faire des commentaires

concernant cette partie du processus et concernant les questions de responsabilité de transparence. C'est un aspect très important pour moi. Il faudrait qu'on soit inclus au processus, parce que si ce n'est pas ainsi on ne pourra pas participer.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Alan. Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Effectivement, Alan, je suis d'accord avec vous. Avec cette charte il sera possible de faire des commentaires concernant la responsabilité à ce point là.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Tijani. Quand on lit la charte, on voit qu'il est possible de faire des propositions qui incluent les questions de responsabilité par rapport aux noms, n'est ce pas. Je me demande si je me trompe, Tijani et Leon. Mais maintenant par rapport au protocole, c'est un processus indépendant, n'est-ce pas Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Merci. La portée du Groupe de Travail Intercommunautaire est la participation au processus mais pas exclusivement. La relation avec la responsabilité n'est pas restreinte.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Tijani. Pourriez-vous nous dire quel est l'article spécifique qui décrit cela. Je voudrais être absolument sûr que tout le monde ait

compris à 100% de quoi on parle, qu'est ce qu'on doit voter. Ou vous l'avez autre ? Vous l'avez ailleurs ?

TIJANI BEN JEMAA :

Olivier, je suggère de voter en ligne parce que malheureusement en ce moment il faut que j'essaye de trouver ce paragraphe, je ne l'ai pas sous les yeux. Mais je pense que ce serait pareil de voter dans les cinq prochains jours en ligne.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci, Tijani. Maintenant, Leon Sanchez veut prendre la parole.

LEON SANCHEZ :

Merci, Olivier. Si vous pouvez défiler jusqu'à la page trois ou l'on passe à la deuxième partie, au chapitre trois, le premier paragraphe dit : le rapport avec la question de transition ; vous voyez il y a un titre qui dit rapport avec la question de responsabilité de l'ICANN. On parle de renforcement de la responsabilité de l'ICANN. On dit que pour identifier la gouvernance, la portée du groupe peut être modifiée [Indiscernable] la continuité de la fonction IANA de façon à accepter largement et de façon transparente une fois que le contrat NTIA - ICANN est terminé. Cependant, les deux processus sont [Indiscernable] liés pour bien coordonner leur travail. La responsabilité pour l'administration des fonctions IANA comme par exemple la mise en place et la responsabilité opérationnelle est dans la portée de ce groupe de travail. Je ne sais pas si l'on reste centrés sur cette discussion, mais en tout cas voila ce qu'on a.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Leon. Merci de cette clarification. Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

Je vais exprimer ma préoccupation personnelle concernant tous ces processus en cours. J'ai participé à l'appel du groupe de coordination où il y avait un nombre d'observateurs. Apparemment, y a une certaine initiative de division entre les différentes motions. L'ATRTR ne ferait pas partie de ce processus de la NTIA avec l'ICANN. Et lorsqu'on travaille sur cette charte, on ... discuter la partie des noms de cette charte pour le groupe de travail. Il était clair bien sur que cela était lié exactement avec la responsabilité de l'ICANN. Mais la question était si le numérotage de la partie du protocole qui est lié à la responsabilité de l'ICANN.

Quand on parle de l'ICANN on parle de noms, on ne parle jamais de numéros. Un numéro correspond de [Indiscernable] mais l'ICANN a deux parties n'est-ce pas ? Ce sont deux aspects qui correspondent à l'ICANN. Donc je voulais attirer votre attention sur ce point là.

Alan Greenberg, allez-y.

ALAN GREENBERG : La responsabilité est beaucoup plus générale que la transition de la NTIA, plus compréhensive. Pour que personne dise que l'ICANN travaille avec les noms, c'est une déclaration qui dit qu'on mesure les politiques concernant les noms gTLD sont élaborées au sein de l'ICANN et donc le but de cette déclaration est que l'ICANN doit être responsable, transparente, etc.

Maintenant, les questions de politiques concernant les ccTLDs sont inexistantes jusqu'à un certain point mais il y en a qui [Indiscernable] et les politiques concernant les numéros sont largement décidées en dehors de notre environnement et définissent notre processus autrement.

Dans notre processus, il faut que l'on soit responsable et transparent ; on ne peut pas modifier nos processus. A partir des différentes organisations de numérotage. Mais la transition des fonctions d'IANA ajoute ici un autre élément. Si l'on gère la fonction IANA comme on l'a fait ces derniers temps, il faut qu'on s'occupe également de cet aspect de transparence et de responsabilité. Mais même si l'IANA est gérée par les [Indiscernable] de la Californie par exemple, c'est la personne qui contrôle les ... que tout se passe bien, il y aura toujours des questions de responsabilité qui concernent l'ICANN en tant que créatrice de politiques. Donc les déclarations simples, [Indiscernable] un aspect ou l'autre.

Mais olivier, ce dont vous parlez, l'un de ces aspects où la déclaration est vraie jusqu'à un certain point mais qui ne comprend pas l'ensemble.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Alan. Je parlais des noms.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est ça. [Indiscernable] mais on parle justement uniquement de politiques de noms par lesquelles.

L'ICANN élabore les politiques de noms internement ; pour les numéros, elle doit les approuver mais cela peut être un processus automatique.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Donc cela peut être exclusivement externe avec elle, c'est ça ? On finit uniquement avec les noms qui passent par un processus de responsabilité mais les protocoles et les numéros sont traités autrement ?

ALAN GREENBERG : L'une des méthodes [Indiscernable] dans ce groupe de travail sur la transition de la supervision d'IANA est que les politiques peuvent être élaborées par les groupes opérationnels ; mais elles doivent être approuvées par l'ICANN.

Et il n'est pas clair s'il y a une proposition pour éliminer cela, d'éliminer la deuxième partie au nom de l'ICANN. Donc, l'ICANN a un rôle à jouer pour garantir la continuité et la stabilité de numéros.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Donc j'ai une question directe à vous poser. Le conseil doit approuver les politiques, concernant le domaine des numéros et donc la charte préliminaire que l'on a sur l'écran couvre cet aspect ou pas ?

ALAN GREENBERG : A mon avis, ça ne le comprend pas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Bien, alors Jean-Jacques Subrenat, vous avez la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Olivier. Je voulais faire un commentaire concernant la nécessité de coordonner vraiment ce qu'on fait en ce moment, cette charte préliminaire de [Indiscernable] , la décision qu'on devra prendre demain au plus tard pour que l'ICG ait nos propre [Indiscernable] , ce qu'on attend voir dans la demande de proposition, la [RST ?], ce qu'on a discuté tout à l'heure dans l'appel du ICG. Vous y avez participé bien sur donc vous savez de quoi je parle. Je pense que c'est le moment d'adopter une seule voie, une seule orientation qui pourra être répétée. Cela créera un problème pour l'ALAC. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Jean-Jacques. Maintenant, Alan va reprendre la parole. Allez-y.

ALAN GREENBERG : J'ai une proposition pour aborder la question de l'appel à proposition que je présenterais à l'IANA. Je ne sais pas très bien ce que j'étais en train de dire, pardon. La transition qui est associée avec At-Large. Nos problèmes en ce moment,

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Pardon, Alan. On ne s'occupe pas d'IANA en ce moment. On va le faire plus tard dans cet appel, dans presque 20 minutes. Merci, Alan.

Je pense que [Indiscernable] . Je ne pense pas que l'on puisse demander de voter sur cette charte en ce moment parce que d'une part

il y a très peu de personnes qui font partie de cette diffusion en ce moment ; on n'a pas suffisamment de membres d'ALAC qui ont lu la version préliminaire de la charte. D'autre part, on n'est pas très sûrs de ce que cette charte comprend ou pas, de ce qu'elle ne couvre pas. Donc peut-être qu'on va faire d'autres propositions plus tard, donc on ne peut pas réviser les modifications rapidement ici en ce moment.

Le conseil de la gNSO n'a pas conclu son travail sur la charte, mais ce qu'on discute est li avec les questions de la transition de la supervision des fonctions d'IANA ; ce sont des questions de supervision je remarque. Et donc le groupe de travail a déjà commencé à s'occuper des discussions sur la responsabilité, et spécifiquement cela est li à la fonction IANA ; ce seront des questions de discussion sur la transition de la supervision IANA. Je vous demanderais de discuter la discussion sur la liste de diffusion. Si vous êtes intéressés à ce sujet, abonnez-vous s'il vous plait à la liste de diffusion de la discussion sur la transition de la supervision des fonctions IANA. Evan Leibovitch ?

EVAN LEIBOVITCH :

On n'a pas discuté cette question sur la liste de diffusion ; on a discute la question de la responsabilité uniquement, mais cela dit je voulais suggérer étant donné qu'il y a eu tant de discussions ici peut être qu'on devrait organiser une autre téléconférence, peut-être même gérée par le groupe du travail qui s'occupe de la transition de la supervision pour dire que la discussion qu'on a eue dans cet appel doit aller de l'avant. Il faut que l'on continue sur cette voie de discussion. Je ne sais pas si cela a été exprimé sur la liste de diffusion, et donc j'aimerais que l'ALAC suggère l'idée d'inclure cela dans un groupe de travail existant et de

créer une liste de diffusion pour discuter cela ou un autre groupe de travail ou un autre mécanisme, mais que ces défis à venir soient toujours discutés.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Evan. Le groupe de travail d'At-Large sur la transition de la supervision des fonctions IANA se réunira jeudi à 14 :00 UTC, et discutera de cette question à ce moment là. Donc, nous allons ajouter cette question à l'ordre du jour de cet appel pour assurer que cette question soit discutée. On ajoutera la charte à nos discussions dans le groupe, parce que dans le groupe on a entamé ces discussions.

On passe maintenant au point suivant de l'ordre du jour ; c'est la mise à jour sur les activités de mise en place après ATLAS 2. Mais je voulais remarquer à ce point là que Carlos Vera qui n'est pas sur Adobe Connect voulait prendre la parole.

Je ne sais pas si on a toujours Carlos en ligne, il s'est reconnecté ou pas ? Bon, je n'entends pas Carlos parler, donc peut-être pas. Tijani Ben Jemaa, vous avez levé la main, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, olivier. Je voulais simplement proposer que les noms envoyés à la liste posent cette question des numéros. Cela pourra être discuté par les membres pendant la première semaine. Et je propose également que l'on mette à jour l'état du vote, où on en est.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Tijani. Je pense qu'il faudra attendre le moment du vote, parce qu'on ne sait pas vraiment ce qu'on va faire pour l'instant. Peut-être que l'on pourra faire des recommandations de dates une fois qu'on aura fini avec nos discussions de jeudi. Je demanderais au personnel de prendre note de cette action à suivre, d'ajouter un point à l'ordre du jour de l'appel du groupe de travail jeudi à 14 :00, d'ajouter la charte pour la discuter. Ce n'est pas simplement une question pour le groupe de travail mais pour l'ensemble de l'ALAC. Pourrait-on ajouter la charte sur le wiki ? Je ne sais pas si la charte est déjà sur la page wiki ou pas. Je voudrais donc que la charte soit postée sur la page wiki pour que tout le monde puisse publier des commentaires. Ce sera plus net d'avoir des commentaires publiés de façon plus nette sur la page.

On revient aux activités de mise en place. On va faire ça vite fait. La semaine dernière on a eu un appel avec les présidents des groupes de travail. La première partie de l'appel était consacrée à la mise en jour des rapports des groupes de travail ATLAS 2, des groupes internes de l'ALAC, des groupes de travail d'ATLAS II où chaque président a dû nous faire un compte rendu des améliorations possibles. L'objectif est d'avoir un groupe qui nous présente des solutions pour améliorer ou renforcer notre communauté dans l'avenir et pour pouvoir préparer un document des leçons tirées.

On va par la suite unir tous ces commentaires et créer un document unique qui sera publié sur notre page wiki encore une fois.

Je sais qu'on n'a pas reçu tous les rapports. On avait une action à suivre tout à l'heure qui était que le personnel fasse un suivi de la liste de rapports qu'on devrait recevoir. La deuxième partie de notre appel de la

semaine dernière portait sur la liste des recommandations. La déclaration d'ATLAS II a été remise au conseil d'administration pour la considération des membres du conseil. Par la suite, on a envoyé une copie à nos sponsors, à nos parrains, pour qu'ils puissent lire quelles sont les recommandations que nous avons eues. On a eu 43 recommandations et 10 observations. Ce n'est pas la fin du processus en fait, c'est le début du processus de mise en place de ces recommandations. Donc il est important que ces recommandations soient mises en œuvre. Il y en a certaines cependant qui étaient destinées au personnel de l'ICANN et au conseil d'administration de l'ICANN. D'autres correspondaient à l'ALAC, et d'autres correspondaient à d'autres secteurs d'AT-Large, des ALS en dehors de l'ALAC. Le groupe de travail s'occupe de chacune des recommandations en ce moment et les intègre au processus de suivi que ce soit par un groupe de travail d'At-Large, que ce soit par un groupe de travail de mise en place surgi d'ATLAS II ou que ce soit un processus qui existe déjà comme le processus de responsabilité de l'ICANN où l'on devra ajouter cette recommandation au processus de responsabilité. Voilà l'état actuel. On a un espace de travail sur les activités suivant ATLAS 2. Vous avez le lien dans l'ordre du jour ou vous pourrez voir tout notre travail.

Les retours initiaux des conseils et des remerciements pour les recommandations mais en fait a manifesté ne pas savoir en fait quoi en faire. Peut-être que qu'au lieu d'être aussi synthétiques on devrait expliquer un peu plus ce qu'on attend d'eux, parce que des fois les recommandations ne portent qu'une ligne et sont un peu génériques ou générales au lieu de se centrer sur la mesure ou l'activité concrète que l'on attend du conseil. Donc, on devrait faire un suivi et il y a des taches

des groupes de travail qui sont déjà en cours. Donc il est nécessaire que toutes les recommandations visées au conseil soient prêtes avant la réunion de Los Angeles pour que le conseil puisse commencer à y travailler à partir de la réunion de Los Angeles.

Je sais qu'il y a eu certains membres du conseil qui ont participé à notre appel précédent. Je ne sais pas si on va avoir des membres futurs du conseil qui participent à nos appels. Non, je ne vois pas de main levée. Pas de commentaires, très bien.

Voilà l'état actuel des affaires. Y a-t-il des commentaires ou des questions concernant cette partie du processus point 8. On n'a pas de main levée donc on passe au point suivant de l'ordre du jour, point 9, la révision des réunions At-Large lors de la 51^{ème} réunion publique de l'ICANN à Los Angeles. On a un espace de travail. On a publié l'ordre du jour de la réunion de Los Angeles, peut-on voir cela en cinq minutes ou moins même, s'il vous plait.

HEID ULLRICH :

Comme je l'ai dit avant, ce guide là qui est chargé de ce processus [Indiscernable] j'espère qu'on pourra le voir en moins de 5 minutes ; c'est assez général. Pas de question, je remarque. Si vous avez des questions concernant l'ordre du jour, vous pouvez nous les poser concernant chaque page, pour chaque jour.

GISELLA :

Merci, Olivier. On va essayer de le faire en moins de trois minutes. J'essaie de compléter la page, mais à partir de dimanche on commence à partir de 9 :00 du matin jusqu'à 18 :00. On a la séance de travail des

dirigeants At-Large. On travaille sur l'ordre du jour ; y a pas grand-chose à rapporter. Pour lundi, je ne vais pas vous montrer parce que c'est un espace qui est blanc en ce moment ; on a les réunions des questions d'intérêt par la suite de la séance de réception de la cérémonie d'ouverture. Je vais demander à Olivier cela. Il préfère ne pas programmer d'autres réunions Lundi. Lundi soir on a la [Indiscernable] mise à jour, on a mardi par la suite pour les dates en rouge vont être modifiées donc ne prenez pas en compte ces réunions. Il va y avoir beaucoup de modifications à notre ordre du jour ; il est fort probable que le programme principal de l'ICANN aurait été publié et fera remodifier notre ordre du jour pour éviter les chevauchements. Mardi et mercredi sont les journées principales des réunions. On a mercredi APERALO, LACRALO, et AFRALO qui vont organiser leurs réunions. La réunion AFRALO est conjointe avec AFRICAN. EURALO ne va pas maintenir de réunion. NARALO va également organiser sa réunion mensuelle dans le cadre de la réunion publique. Donc il n'y a qu'EURALO qui ne va pas maintenir de réunion. Le groupe de travail et les séances de travail numéro 1, la réunion mensuelle AFRALO après-midi, la réunion ALAC avec le GAC devra être maintenue Vendredi parce que le GAC aura conclu ses réunions de Los Angeles. ... la réunion ALAC ... de l'après-midi, et le groupe de travail concernant la transition de la supervision des fonctions IANA mardi après-midi suivant la demande d'Olivier. Mercredi, on commencera avec le déjeuner des dirigeants des RALOs, c'était un petit déjeuner de travail que l'on a organisé ces dernières réunions et qui a donné de très bons résultats fait pour les dirigeants des RALOs. On a la réunion d'ALAC avec le conseil de l'ICANN prévu, on a passé cette réunion de mardi à mercredi à 08 :45 jusqu'à 09 :45. Il faut donc qu'on s'assure d'avoir suffisamment de temps pour

pouvoir arriver jusque la réunion de la réunion précédente et de cette réunion à la réunion suivante. Pour Los Angeles on essaie de donner 15 minutes de pause entre les réunions pour que tout le monde puisse arriver d'une salle à l'autre. Et donc l'équipe des réunions va également essayer de faire cela pour le programme général de la réunion publique pour que tout le monde ait le temps d'arriver d'une séance à l'autre. On a la réunion en rouge ici donc y a pas grand-chose à dire. Mercredi on a la réunion des dirigeants régionaux d'At-Large ici, normalement on tient cette discussion ce jour là. Il y a la réunion conjointe entre l'AFRICAN mercredi après-midi comme je l'ai dit et puis l'académie ICANN. Mercredi soir on a l'événement de sensibilisation de NARALO. Ce n'est pas facile de travailler avec ce groupe mais de toute façon c'est un événement social auquel on s'attend. Jeudi, je m'excuse de ce délai, je suis un peu en retard pour [Indiscernable] qui s'occupe de l'affichage du programme, de l'ordre du jour ... qui se charge ... le groupe de travail des défis à venir, je dis que ce n'était pas définitif. J'essaie de mon mieux pour voir les programmes de tous les groupes de travail. On a la séance de clôture, la séance de travail de clôture ce jour là. Sur cette page, je demanderais que l'on voie le forum public et la réunion avec le conseil qui sont à venir. Et vendredi matin, on aura la réunion de l'équipe des dirigeants d'ALAC de 08 :00 à 11 :00. Il me faut toujours organiser le programme de deux autres groupe de travail sur les [Indiscernable] et sur les questions d'adressage. Jusque ce point là, on ne sait toujours pas si on travaille en modalité table ronde ou pas. Merci olivier, je vous passe la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Gisella, vous avez été très efficiente.

Je demanderais que tous les membres ALAC qui ont des commentaires, des modifications à apporter à cet ordre du jour d'ALAC ou s'ils ont des questions à poser le fassent sur la liste de diffusion comme point de suivi. Je vous invite également à présenter vos questions pour la réunion avec le personnel, les gérants, les cadres du personnel d'ICANN et du conseil. L'espace de travail pour les questions avec le conseil est prêt. La question du forum public de Los Angeles doit également être discutée dans un espace de travail. On pose toujours des questions pendant la réunion ICANN [Indiscernable] en personne. Qui sait qui a rédigé les questions que l'on pose. Normalement ça devrait être vous. Je ne vais pas rédiger moi les questions... ou l'orientation. Il faut qu'on travaille tous sur la rédaction des questions et ne pas arriver aux réunions en personne sans savoir de quoi on va parler. Il faut que tout le monde puisse savoir qu'on va parler des questions qui les préoccupent. Alors proposez vos questions sur l'espace wiki pour que l'on ait des questions consensuelles. C'est une opportunité pour les structures At-Large d'avoir, de créer un hub, une plateforme pour jeudi. Donc jeudi il y aura une série de réunions publiques qui auront lieu sur différents thèmes et ICANN est prêt à nous aider et nous fournir certaines plateformes. Il y a deux types de plateformes. Il y en a une sans limites et il y a une autre le micro plateforme qui est une plateforme à deux voix et que l'ICANN a financé, cependant les critères techniques sont exigeants. Il y a une page wiki qui devrait être d'ailleurs sur le chat Adobe Connect. Vous trouverez les détails des recommandations techniques pour ces plateformes. Le 12 septembre est donc la date limite et vous pouvez nous dire jusque là si vous voulez vous inscrire sur cette plateforme pour les réunions d'ICANN. Je vois qu'il y a des questions sur la réunion conjointe dans le chat. Est-ce que

cette réunion conjointe avec la ccNSO et avec d'autres groupes aura lieu ? Cet ordre du jour va être actualisé. Je crois que le mois prochain nous aurons un ordre du jour qui aura été modifié légèrement avec ces contenus et qu'il pourra répondre à vos questions. Donc nous allons passer à la mise à jour du groupe de travail d'AT-Large. Nous sommes en retard, et je pense que nous avons encore 15 minutes d'interprétariat et puis c'est fini. Les groupes de travail sont très importants bien sûr. Sandra Hoferichter va nous parler du groupe de travail d'ICANN Académie. Est-ce que vous pourriez nous faire une petite mise à jour ? Où est-ce que nous en sommes et quand est-ce que nous allons avoir la deuxième partie de cette action à suivre dont vous avez parlé plus tôt dans cette réunion. Sandra, vous avez la parole.

SANDRA HOFERICHTER:

Merci, Olivier. Oui cette action à suivre va être reprise lors de l'appel du mois de septembre. Mais je voudrais faire une petite mise à jour concernant la réunion de leadership, la formation de compétences de leadership qui aura lieu à Los Angeles.

Je travaille en collaboration avec le personnel d'ICANN, Heidi, Gisella, et nous avons fait du bon travail. On a déjà des participants qui ont confirmé des différentes AC et SO. Et je voudrais remercier mes différents collègues des RALOs et d'ALAC aussi qui m'ont aidée, mes collègues d'At-Large et d'ALAC qui m'ont aidée à organiser aussi facilement et aussi rapidement cette formation. Ça a été très utile. Maintenant nous en sommes à l'étape de confirmation des voyages et cette partie de l'organisation. Olivier a envoyé un message à la liste, je vois que vous êtes au courant, pour voir qui sera les participants d'ALAC

et différents RALOs au niveau du leadership. Le programme n'a pas beaucoup changé depuis la dernière mise à jour. C'était un mélange de différents contenus. Cette formation de leadership aura lieu dans les bureaux d'ICANN. Je pense que le fait de pouvoir travailler de cet endroit est une bonne chose. J'y suis allée et je pense que c'est vraiment des endroits qui vont nous permettre de bien travailler pour faire ce type de formation. L'une des parties de cette formation va être l'aspect de socialisation et de contact entre les groupes ; donc nous aurons trois événements et dans cet objectif nous aurons une réception d'accueil pour se connaître le premier jour. Le deuxième jour, Heidi a organisé un événement pour qu'on puisse se mettre à cuisiner entre les leaders des SO et des AC et je pense que ça va être amusant. Et le troisième événement va être quelque chose, on est en train de voir un peu d'organiser quelque chose de décontracté avec une ambiance décontractée. Un point important aussi, nous n'avons pas de formateurs dans ce groupe. Nous avons demandé aux participants de faciliter cette séance avec différents thèmes qu'ils doivent aborder. Nous avons des facilitateurs de sessions. Et cette fois-ci, les membres du personnel vont s'en occuper et des membres qui sont des facilitateurs. Donc ils ont organisé cela ... ensuite on aura une première journée d'organisation, et nous allons faciliter les sessions avec les personnes qui sont venues participer comme personnes voulant se former.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Sandra. Félicitations de nouveau pour ce deuxième groupe de travail académie, et pour former le leadership. Nous sommes impatients de voir les résultats. Nous savons qu'il y a beaucoup de connaissances qui vont être acquises grâce à ces cours de formation. Les

gens peuvent se connaître et c'est sympathique. Le groupe de travail sur la transition de la fonction IANA, Jean-Jacques Subrenat et Mohammed EL Bashir étaient sur cet appel plus tôt. Ils vont nous mettre à jour et nous raconter un peu ce qui a été dit. Ensuite, je sais qu'il y a un autre appel qui va avoir lieu pour reprendre les discussions qui ont eu lieu sur cet appel aujourd'hui.

Jean-Jacques ou Mohammed, qui va prendre la parole ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je ne sais pas si Mohammed est sur cet appel ; sinon, je le ferais.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Mohammed n'est pas présent sur cet appel, donc allez-y Jean-Jacques. Vous avez la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : La réunion d'aujourd'hui a été une téléconférence d'une heure et portait sur l'ICG et se concentrait sur un sujet qui était [Indiscernable].

Je vais vous donner une petite idée de l'atmosphère. Dès le début j'ai posé une question pour savoir pourquoi il y avait une différence, une discrimination je dirais entre la communauté opérationnelle d'un côté et le reste de la communauté de l'autre dans la rédaction de cette demande de proposition.

On m'a répondu que cela reflétait des points qui avaient déjà été accordés dans la charte de l'ICG et que par conséquent on ne devait pas

présenter cela comme problème. J'ai insisté et en même temps je parlais avec olivier sur Skype. On m'a assuré que c'était nécessaire. Pour ne pas accélérer trop mon accord par rapport à la position d'ALAC. Et j'ai dit qu'il s'agissait d'une préoccupation pour At-Large et pour ALAC de voir ce type de division ou de distinction qui ne sont pas nécessaires. La discussion a eu lieu avec la communauté technique ou opérationnelle,... que celle-ci puisse faire des propositions, la communauté opérationnelle puisse faire des propositions. Ensuite la communauté concernant les utilisateurs finaux ont été capables de fournir leurs contributions. C'est tout. Cela m'a paru un point important et c'est une question sur laquelle nous avons travaillé au cours des dernières semaines au sein de la réunion de l'ICG. C'est quelques chose qui va loin parce que si dès le début on a ce type de problèmes, ce type de différence entre la communauté opérationnelle d'un coté et la communauté des utilisateurs finaux de l'autre coté, moi je leur demande et je leur ai demandé quel est vraiment l'objectif ici, d'avoir un groupe de travail de l'ICG qui devrait travailler de manière égale sur tous les fronts, avec tous les participants peu importe de quelle organisation on provient. Donc après quelques minutes de discussion, j'ai dû accepter ce qu'on me disait parce que les gens ont compris ce que voulais dire, quelle était mon objection, et on a suggéré une modification à mi-chemin de façon à ce que tout le monde soit d'accord. Ce qui a été décidé maintenant est que nous allons avoir deux jours de plus pour rédiger cette demande de proposition et pour résoudre ce problème de rédaction de façon à ce que cette rédaction nous satisfasse davantage et implique davantage la participation des utilisateurs finaux. Les collègues de l'ICG ont donné leurs avis ce matin et maintenant après cet appel après notre téléconférence actuelle je

vais regarder les commentaires qui ont été faits ; je vous enverrais les commentaires pour que vous me donniez votre avis. J'ajoute que je vous enverrais ma proposition à l'ICG concernant la rédaction de ce texte que je vous enverrais avant de le leur soumettre. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Jean-Jacques Subrenat ; merci pour ces détails. L'appel concernant le problème des fonctions IANA et le groupe de travail qui travaille sur cette question, cette téléconférence, aura lieu jeudi. J'espère que nous arriverons à un accord. Tout le monde peut participer à cet appel au sein d'At-Large. Si ce problème vous intéresse, s'il vous plait essayez de participer à cette teleconference du groupe de travail sur le problème des fonctions IANA. Cet appel aura lieu à 14 :00 jeudi. Donc si vous avez besoin de davantage de détails, vous les trouverez sur la liste de diffusion.

Maintenant nous avons l'équipe de révision de PROP. Dave n'est pas parmi nous. Et l'équipe de révision doit participer une année de plus. Il y a une certaine différence ; tous les membres sont au courant des nouvelles règles. Il y a eu des téléconférences là-dessus. Si vous voulez nous parlerons des ces changements de règles lors de notre prochaine téléconférence au mois de septembre.

Le Groupe de Travail sur les Défis Futurs, Evan et Jean-Jacques. Nous avons très peu de temps. Est-ce que vous pouvez nous faire une petite mise à jour, deux ou trois minutes, sur le Groupe de Travail sur les Défis Futurs ?

Je ne sais pas qui va prendre la parole ici, est-ce que c'est Jean-Jacques ou c'est Evan ?

EVAN LEIBOVITCH :

Je dirais que je serais très prêt. Le groupe de travail sur les effets futurs s'est réuni hier. Nous avons un rapport préliminaire. Nous avons décidé de faire pour ne pas doublon avec le groupe qui travaille sur la responsabilité d'ICANN, nous voulons voir quels sont les problèmes généraux, ce que nous avons défini comme [Indiscernable] concernant la confiance, la transparence et la responsabilité n'est pas notre objectif final. Ici, notre objectif final est d'abord une confiance publique au sein d'ICANN. Nous allons travailler sur ce problème que nous avons actuellement. C'est une charte de futurs défis avec différents problèmes qui seront abordé. Actuellement nous allons travailler sur la confiance et la responsabilité de l'ICANN. Ce document sera à votre disposition. Nous allons le mettre sur le site du Groupe de Travail sur les Défis Futurs. C'est le groupe thématique numéro 4 si vous voulez vous y joindre, venez. Nous espérons qu'il y aura des discussions importantes. L'une va concerner les limites de portée comme d'autres groupes l'ont fait. Je crois que nous avons ici une opportunité pour accomplir quelque chose d'important.

Je pourrais vous en dire plus mais nous avons peu de temps ; je vous invite tous à lire les documents qui sont sur notre site internet et à suivre le travail de notre groupe. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Evan. Merci pour cette mise à jour. Nous nous excusons auprès des interprètes d'avoir parlé vite, mais nous avons de moins en moins de temps et c'est pour cela que nous devons accélérer.

Pour le travail sur les défis futurs, essayez de suivre le processus général de la responsabilité d'ICANN et les discussions concernant cela. J'ai mis sur notre chat le lien pour tout ce qui concerne la coordination liée à la gouvernance et à la responsabilité d'ICANN. Il y a un groupe intercommunautaire qui va travailler dessus. Vous pouvez y rentrer, il n'y a pas de restrictions. Donc si ça vous intéresse, vous êtes tous les bienvenus. Tout le monde peut participer à ce groupe de travail.

Il y a maintenant un groupe de coordination sur la responsabilité de l'ICANN qui a eu liaison avec le groupe de coordination sur la fonction IANA et avec le conseil de l'ICANN. On aura un membre de chaque organisation, la gNSO, les différentes unités constitutives, et aussi des membres sélectionnés par le groupe d'experts sur la responsabilité et la gouvernance.

Je pense que lors de notre dernier appel, il faut un appel pour [Indiscernable] d'intérêt qui va être envoyé par At-Large pour remplir ce groupe de coordination de responsabilité d'ICANN pour sélectionner un membre de la communauté At-Large. La communauté At-Large qui va rentrer dans ce groupe. Le comité de sélection a été utilisé pour le groupe de travail sur les fonctions d'IANA, le groupe de coordination des fonctions IANA. Ce comité de sélection va travailler aussi sur la ... sera modifié parce que certains membres allaient se présenter pour cette sélection ; mais tout marche bien on peut dire. Ils vont bientôt pouvoir opérer dans les jours à venir. En tout cas, trois membres de

chaque région vont siéger dans comité de sélection. Ils vont nommer quelqu'un à temps pour cette première réunion du groupe de coordination sur la responsabilité d'ICANN. Le groupe intercommunautaire va bientôt commencer à travailler. Il n'y a pas de date pour la première réunion de ce groupe mais je pense que ce groupe sera opérationnel pendant la réunion de Los Angeles.

Alan Greenberg voulait prendre la parole.

ALAN GREENBERG :

Oui. Je ne sais pas combien nous avons de SO et de AC, mais je suis étonné par le fait qu'il va y avoir sept conseillers, c'est-à-dire qu'il va y avoir ... par groupe. Je me demande s'il faut parler de cela maintenant, mais je pense que nous pouvons y réfléchir en tout cas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Alan. C'est ce que je voulais vous dire tout à l'heure. Avec ... sept conseillers ou sept experts c'est beaucoup de gens. La discussion est une discussion qui continue d'ailleurs. Donc dans le Groupe de Travail sur les Défis Futurs ils vont aussi nourrir ces deux groupes, le groupe intercommunautaire sur la transparence et la responsabilité de l'ICANN et le groupe de coordination.

Nous sommes maintenant au bout de notre téléconférence. Je vous demande suivre ces processus. Et Jean-Jacques nous mettre au courant.

Nous passons au dernier point, un point pour information. L'IGF approche. Du 2 au 5 septembre la semaine prochaine. Il y a beaucoup

d'activité. Istanbul. Qui aura lieu à Istanbul pour cet IGF. Si vous cliquez sur cet ordre du jour vous verrez les différentes activités qui vont avoir lieu. Les membres d'At-Large qui vont se rendre à Istanbul pour cette réunion et vous verrez aussi les organisations, les événements organisés par At-Large ; il y en a pas mal. Le deuxième lien sur l'ordre du jour, il y a eu un appel de débriefing qui a eu lieu la semaine dernière sur la participation d'AT-Large et les activités de suivi.

On a donc parlé de l'IGF. Rafid nous a fait une présentation. Fatima Cambronerio aussi. ... on a parlé de NEtMundial. Avri Dori nous a parlé d'une série de thèmes concernant l'IGF.

Je crois que cet enregistrement vous pouvez l'écouter il est sur notre site, je remercie la transcription aussi.

Donc si ça vous intéresse, vous pouvez y avoir accès.

Jean-Jacques Subrenat, voulez-vous prendre la parole ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Olivier. Juste pour dire que le groupe de coordination de la transition des fonctions IANA va se réunir à Istanbul le 6 septembre. Je ne vais pas aller à Istanbul mais je vais participer à distance au travail réalisé par ce groupe. Je travaillerais sur Adobe Connect.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Parfait ; merci beaucoup, Jean-Jacques pour ce détail. Je propose de passer au dernier point de l'ordre du jour qui est les « divers ». Est-ce qu'il y a des divers ? On a parlé des élections de membres pour le groupe de coordination des fonctions IANA ; l'élection d'un membre.

J'ai demandé au personnel de me rappeler cela et je crois qu'on a oublié.

Divers ? Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? bien. Alors une dernière chose, nous devons nous occuper du vote pour les membres de LACRALO qui vont se rendre au comité de nomination, ou qui vont être nommés dans le comité de nomination. Le premier vote qui a eu lieu était un vote auquel ont participé les membres d'AT-Large de LACRALO pour dire qui ils préféreraient nommer comme membre dans NomCom ensuite on a eu un membre d'ALAC avec deux candidats, montrant les préférences de LACRALO. Ce vote n'a donné lieu à aucune majorité et donc personne n'a eu plus de 50% ce qui signifie que nous avons dû refaire ce vote. Le deuxième vote qui a eu lieu nous a menés à revoir les statuts. Le président d'ALAC doit proposer un vote selon nos statuts sur ce point. Donc le président d'ALAC doit décider puisque il y a ballottage doit décider pour un candidat ou pour un autre. Donc j'ai demandé à LACRALO de me donner son opinion pour savoir qui ils voulaient nommer pour ce comité du NomCom. Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus. Mais notre statut tient compte de ce type de situation. C'est une situation incroyable. On a exactement le même nombre de votes pour les deux candidats ; chaque candidat a eu exactement le même nombre de votes.

Nous arrivons à la fin de notre appel, merci beaucoup à tous pour avoir travaillé dans ces 2 heures et demie de discussions. Il y a eu beaucoup de discussions intéressantes, merci. Je remercie les interprètes. Je suis heureux de voir autant de gens participer à cette téléconférence. Je dis au revoir à tout le monde.

Cet appel est donc arrivé à sa fin. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]